

**Bureau de l'ARESMAR**  
*compte rendu de la réunion*  
*du 18 janvier 2020*

Présents : Franck Brechon, Eric Bouchet, Jocelyne Kastelnik, Jean Sicre, Georges Castellvi, Elodie Capet, Guillaume Martins, Martin Galinier, Cyr Descamps, Charly Camilleri.

Excusés : Oscar Encuentra, Emmanuel Nantet, Jean-Charles Ribes, Séverine Romestant.

1- Désignation des conseillers :

Ainsi que prévu aux statuts, le bureau nouvellement élu coopte des conseillers pour compléter ses effectifs (*Article 9 : Le bureau peut coopter des conseillers, nécessairement membres de l'association ; les conseillers prennent part aux délibérations et leur mandat expire lors du renouvellement du bureau*). Guillaume Martins, Cyr Descamps, Charly Camilleri, Martin Galinier, Oscar Encuentra, Emmanuel Nantet, Jean-Charles Ribes et Séverine Romestant

2- Cadre statutaire des opérations à l'étranger :

La question du cadre réglementaire et de sécurité dans lequel les opérations à l'étranger ont lieu se pose. A l'occasion d'une rencontre fédérale, Jean et Eric se sont entretenus avec Alain Foret, spécialiste des questions de réglementation de la plongée, qui leur a expliqué que les règles françaises s'appliquent en cas d'équipe constituée qui part de France. Dans ce contexte, en cas d'accident, une recherche de responsabilité pourrait tout à fait se référer aux règles françaises.

Il y a aura lieu de définir dans quel cadre statutaire et conventionnel et selon quelles règles techniques sont organisées les opérations à l'étranger afin de clarifier ces questions et de prémunir l'association de problèmes éventuels.

Une convention de base a été rédigée sur la base de celle proposée par l'UPVD lors de ses coopérations internationales. Elle définit :

- qui est organisateur de l'opération et si ce n'est pas l'Aresmar, à quel titre nous y participons.
- qui en est responsable de l'opération et qui personnellement prend la responsabilité de l'opération sur place,
- qui est le responsable hyperbare du chantier à l'étranger au titre de l'Aresmar
- quels sont les participants ARESMAR,
- le cas échéant quels budgets l'association engage,
- qui assure qui et quoi.
- quel est le fonctionnement technique et hyperbare mis en place dans le respect des règles de sécurité raisonnables applicables aux groupes français à l'étranger.

Ainsi, pour chaque action le bureau est d'accord pour que :

- une convention adaptée à chaque pays et chaque situation soit rédigée sur la base de celle mise en œuvre par l'UPVD ;
- une personne compétente de l'ARESMAR, désignée comme responsable plongée s'engage et vérifie que tous les moyens sont mis en place pour la sécurité ;

Pour les opérations à venir :

- Haïfa : aucun problème car les étudiants sont invités par l'université d'Haïfa et en Israël les règles en matière de plongée et d'hyperbarie sont proches de celles appliquées en France.
- Tunisie : la reconduction d'une opération en Tunisie n'est pas acquise. Sur place, il n'y a pas de caisson ni d'oxygène. Les plongées sont à adapter en fonction de ces paramètres et il y a sans-doute lieu

d'amener de l'oxygène de France ou d'en trouver sur place. Si des étudiants de l'UPVD participent, ils seront couverts par une convention de stage tripartite UPVD/ARESMAR/INP Tunisien.

- Liban : Jean souligne qu'un cadre conventionnel sera difficile à mettre en place avec la DGA, mais que pour l'heure, les conditions économiques et sociales du pays ne permettent pas d'assurer que l'opération ait lieu. Il souligne aussi la question des binômes de plongée franco-libanais car le responsable Aresmar ne sera responsable que des plongeurs français. Or les compétences et normes de plongée diffèrent entre les Français et les Libanais.

- Sénégal : Jean se charge de se renseigner sur un cadre d'intervention potentiel d'ici la fin de l'année.

### 3- Organisation de la saison / matériel :

Cette année, l'objectif est de préparer le matériel plus tôt dès février / mars pour avoir du temps pour plonger à partir de mai. Le calendrier de préparation du matériel est fixé : 7/8 mars ; 4/5 avril ; 18/19 mai. L'ensemble des membres est convié ces week-end de préparation indispensables au bon fonctionnement de l'ARESMAR.

La liste des travaux à faire est au local. Entre autres, changer les clapets sur deux pompes, voir la 4<sup>e</sup> pompe qui démarre difficilement, TIV, batteries bateau à tester, fuite d'huile sur l'inverseur de marche du bateau à localiser et à réparer, sortie des refoulements des pompes à raccourcir ; ...

Obtention d'une place au port d'avril/ mai à septembre : une demande a été faite à la Chambre de Commerce pour avoir une place gratuite sur le quai des pêcheurs, avec l'appui d'Emmanuel Martinez, purd'homme des pêcheurs. Le capitaine du port nous a indiqué l'été dernier qu'il avait tout à fait la possibilité technique de nous trouver une place.

### 4- Finances :

Eric nous présente les nouveaux fichiers qu'il a mis en place pour gérer la trésorerie. Il propose une mise à disposition du bureau des fichiers via dropbox. Joce et Franck iront prochainement à la banque pour modifier leurs droits sur les comptes suite au changement de bureau.

Vente des livres 30 ans de l'Aresmar : 234 vendus sur 280. 3051€ de recettes pour 2211€ de dépense.

La demande de subvention région portera sur le sondage à Collioure ; cela permet d'avoir un peu plus de temps pour la faire (avant juin).

Les demandes de subvention DRASSM pour les deux opérations de l'année (prospection Port-Vendres et sondages Collioure) ont été déposées.

### 5- Publications et conférences :

La question des publications non encore achevées alors que les opérations sont déjà assez anciennes est soulevée avec la volonté de résorber cette situation.

- publication de Port-Vendres 6-7 : l'essentiel du propos est acquis, mais restent à terminer l'étude dendrochronologique de la quille. Franck contacte Marie-Pierre Jézégou et Frédéric Guibal pour savoir où en sont les échantillons. Un travail bibliographique complémentaire sera à effectuer sur la question des *miliaria* présents sur l'épave. La question du support de publication n'est pas tranchée (papier + numérique).
- publication de Bellegarde proposée par Cyr à partir d'une remise à jour de l'article déjà rédigé par ses soins et non publié, qui pourrait constituer la base de la publication. Michel sera sollicité pour la reprise des dessins. Il faut refaire des photos, la biblio...
- publication de Port-Vendres 9 : Georges propose une publication sous forme de livre dans la collection archéologique départementale et émet le vœux d'une réalisation dans les deux ans,

avec celle de Port-Vendres 6-7. Franck suggère qu'un groupe soit constitué sur cette question afin de mieux définir le projet.

- publication article sur Anse des Reguers 1 : la rédaction est en cours pour une proposition au Journal of Roman Archaeology. Les études archéométriques complémentaires à fins de comparaison manquent encore sur les cargaisons de Lardier 4 et de la calanque de l'Âne. Franck recontacte Véronica Martine Ferraras et le DRASSM pour cela. L'essentiel du texte sera finalisé en février.
- publication du gisement du Cap Gros qui sera prochainement proposée à l'Revue Archéologique de Narbonnaise, tous les éléments de l'étude étant maintenant disponibles.

Ouvrage anniversaire : un tirage est envisagé car le Parc marin veut en recommander une vingtaine, la mairie de PV entre 20 et 30. Certains peuvent aussi se vendre sur les chantiers, lors des conférences, dans les librairies du département qui n'ont pas encore vraiment été démarchées (Librairie Catalane à contacter notamment). Pour l'avoir au même prix, il faudrait en refaire 300, sinon le coût de l'exemplaire pour 200 tirages serait de 10 €. La question d'une seconde édition, étoffée par quelques planches, est posée. Un calcul de coût plus précis sera fait par Franck.

Il y a aurait lieu de prévoir une ou plusieurs conférences/présentations du livre sur le secteur. La médiathèque de Port-Vendres est d'accord pour organiser une présentation de l'ouvrage pour le printemps, après son déménagement.

Rappel : une conférence organisée par l'AAPO et l'Aresmar aura lieu à l'UPVD le 8 février 2020. Laurence Serra et Patricia Lambert sur les épaves de la Justine et de l'Olympia, qui transportaient des cargaisons de soufre.

#### 6- Relations avec nos partenaires :

Il y a lieu de prendre rendez-vous avec le Département et le Parc pour évoquer des relations plus suivies, et dès avant cela, de lister les partenariats que nous pourrions développer avec des deux organismes.

#### 7- Hyperbarie :

Eric présente un point sur la situation des formations hyperbare qui est encore bloquée (pas de nouveaux textes de lois ; pas de référentiel de formation), ainsi que des évolutions potentielles dans les mois à venir.

La question des dérogations hyperbares du DRASSM pour les plongeurs loisir valable pour un chantier est soulevée ; elle permettrait de débloquent provisoirement la situation.

Les classements actuels sont encore valables pour 2 ans mais ceux qui ne sont pas classés ne peuvent toujours pas l'être.

#### 8- Questions diverses :

Dates des chantiers/plongées 2020

- semaine de plongée loisir notamment à destination des étudiants : 19 au 26 juillet (à voir avec Oscar)
- prospection PV (Oscar) : du 26 juillet au 15 août
- sondages Collioure (Franck) : du 14 septembre au 4 octobre